

MARDI, LE 8 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 8 juillet 2025, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Madame	Annie Gauthier, conseillère n° 1
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller n° 4
	Madame	Fanny Giroux, conseillère n° 5
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller n° 6
Sont absentes :	Madame	Vicky Brunet, conseillère n° 2
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assistent également à la séance :

Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe
Monsieur Roland Fournier, chef aux travaux publics

Assemblée : 4 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir et bienvenue au conseil de juillet.

On dit souvent que l’été ça coûte cher! La maxime s’applique pour la municipalité cette année. Le bris de la génératrice de l’usine de filtration en est un bel exemple. Heureusement nous nous assurons toujours d’avoir des surplus pour pallier ces imprévus. C’est ce qu’on appelle de la bonne gestion des fonds publics.

D’autres défis s’ajoutent cette année avec nos deux principaux employés sur la touche pour cause de blessure. Les travaux publics sont exigeants et nos employés ne rajeunissent pas. Nous pouvons nous compter chanceux car nous avons embauché de la main d’œuvre supplémentaire qui effectue un travail extrêmement satisfaisant. Je leur dis merci et n’hésitez à leur dire vous aussi, ça fait du bien!

Profitez de l’été au maximum et bon conseil!

25-07-100

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Juin 2025
9. Dépôt du rapport financier annuel 2024 de la directrice générale
10. Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l’auditeur indépendant
11. Adoption du contrat de travail 2025 de l’employée numéro 13-0005
12. Demande d’ajustement salarial – employé numéro 80-0004
13. Résolution autorisant une entente de services avec l’Organisme de bassin versant du Témiscamingue dans le cadre du projet de caractérisation des installations septiques autonomes
14. Résolution autorisant un avenant de contrat à la firme CIMA+ pour l’ajout d’une bathymétrie complémentaire dans le cadre de son mandat de préparation des plans et devis du projet d’assainissement des eaux usées
15. Résolution autorisant une entente de trois ans portant sur un service d’entretien annuel planifié concernant la génératrice de l’usine de traitement de l’eau potable
16. Projet d’aire protégée du ministère des Ressources naturelle et des Forêts (MRNF) concernant des milieux humides d’intérêt (MHI) – Appui à l’intégration d’une tourbière au réseau des aires protégées
17. Recommandations du comité consultatif en urbanisme (CCU) au conseil
18. Correspondance
19. Affaires diverses
20. Deuxième période de question

21. Clôture de la séance

Il est proposé par Annie Gauthier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-07-101

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

25-07-102

5.1 RÉGULARISATION DE LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE MATRICULE 3850 57 3551, CONSTITUÉE DU LOT 5 768 908 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un jugement de la cour supérieure concernant la régularisation d'un bâtiment en ruine sur la propriété portant le matricule 3850 57 3551, constituée du lot 5 768 908 au cadastre du Québec;

Il est proposé par Annie Gauthier et résolu unanimement qu'un huissier soit mandaté de procéder, au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, à la signification du jugement à la propriétaire, et ce, afin que les travaux de régularisation soient réalisés le plus rapidement possible.

5.2 PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE – SÉCURITÉ INCENDIE

25-07-103

5.2.1 PROPOSITION D'OFFRE D'ACHAT – IMMEUBLE DÉSIGNÉ COMME LE LOT 5 769 143 APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, dans le cadre de son projet d'installation d'une borne sèche en sécurité incendie, un modèle d'offre d'achat de la part d'Hydro-Québec concernant un terrain désigné comme étant le lot numéro 5 769 143;

CONSIDÉRANT que des préoccupations ont été soulevées quant à la possibilité d'une contamination des sols sur ce terrain, notamment en lien avec des activités passées;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un terrain potentiellement contaminé pourrait représenter des risques financiers, juridiques et environnementaux significatifs pour la municipalité;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que le conseil municipal refuse la proposition d'offre d'achat présentée par Hydro-Québec.

25-07-104

5.2.2 RÉOLUTION AUTORISANT L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE – SÉCURITÉ INCENDIE – À L'EXTRÉMITÉ OUEST DE LA RUE BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT que les infrastructures d'aqueduc de la municipalité sont limitées;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une borne sèche permet d'assurer une meilleure accessibilité à une source d'eau pour les services d'incendie;

CONSIDÉRANT que le terrain situé à l'extrémité Ouest de la rue Bérubé est jugé approprié pour l'implantation d'une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT que cette installation s'inscrit dans le cadre des recommandations du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu unanimement que le conseil autorise l'installation d'une borne sèche à l'extrémité Ouest de la rue Bérubé.

25-07-105

5.2.3 RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UNE BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se doter d'un réservoir de grande capacité afin d'améliorer ses infrastructures de protection incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de SOS Bornes sèches et de Granby Composites;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Granby Composites a soumis une offre pour la fourniture d'une capacité de 54 582 litres, incluant le transport;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'acquisition s'élève à 42 856.03 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un réservoir de 54 582 litres auprès de Granby Composites, incluant le transport, pour la somme de 42 856.03 \$, avant taxes;

QUE cette dépense soit imputée aux surplus libres;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

25-07-106

5.2.4 RÉSOLUTION AUTORISANT UN CONTRAT D'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer son réseau de protection incendie par l'ajout d'une borne sèche;

CONSIDÉRANT les offres reçues de SOS Bornes sèches et de Solution d'eau Bourgelas Inc;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Solutions d'eau Bourgelas Inc. a présenté une soumission pour l'installation d'une borne sèche;

CONSIDÉRANT que le coût du contrat s'élève à 32 000.00 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à Solutions d'eau Bourgelas Inc. le contrat pour l'installation d'une borne sèche, pour un montant de 32 000.00 \$, avant taxes;

QUE cette dépense soit imputée dans les surplus libres;

QUE la directrice générale soit mandatée pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du contrat.

5.3 PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT)

Considérant que seulement neuf propriétés sur une possibilité de 60 ont demandé à participer au PUIT, il est discuté qu'une assemblée publique d'information se tienne en septembre afin de mieux informer les propriétaires concernés. Le conseil souhaite aider, financièrement, par ce programme, les propriétaires à se mettre aux normes.

25-07-107

5.4 ADOPTION DU MODÈLE DE GESTION RÉVISÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE À RETENIR POUR LA MUNICIPALITÉ DE CANTONS UNIS DE LATULIPE-ET-GABOURY

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la présentation du comité de sécurité civile lors de la réunion privée du Conseil de la MRC, le 30 avril 2025, plusieurs modèles d'organisation territoriale ont été proposés pour la gestion de la sécurité civile, incluant un modèle centralisé, un modèle sectoriel, un modèle hybride et le statu quo;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont été invitées à prendre position sur le modèle le plus adapté à leurs besoins et à leurs capacités, et que la compilation des décisions municipales révèle une diversité d'orientations, sans consensus clair;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer une cohérence territoriale, une complémentarité entre les choix municipaux et une faisabilité opérationnelle à l'échelle régionale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury repositionne son orientation sur le modèle hybride;

DE TRANSMETTRE la position du conseil municipal à la MRC de Témiscamingue.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

20h03 à 20h10.

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Je n'étais pas présent au dernier conseil des maires mais je peux vous faire un bref topo de ce qui s'est passé.

La MRC a formulé une résolution pour interpeler M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture du Québec pour lui demander de changer les règles actuelles au niveau de l'abattage du boeuf. Depuis la fermeture de l'abattoir régional DesPraz l'an passé, nos producteurs doivent faire abattre en Ontario. Cependant la viande abattue dans cette province ne peut être vendue commercialement chez nous. Les producteurs se tournent donc vers d'autres abattoirs dans le sud du Québec, ce qui fait augmenter les frais pour le producteur et le prix pour le consommateur. Un changement serait salubre pour tout le monde.

La MRC a également accepté d'être un partenaire financier pour la nouvelle compétition du Raid Aventure, le raid jeunesse, pour un montant de 375 000\$ pour 2026 et 2027.

Le conseil a également officialisé le lancement du projet pilote des Balades Gourmandes. Il s’agit d’une belle initiative agrotouristique qui amènera les gens à visiter les producteurs locaux. Un circuit viendra par chez-nous pour visiter Vers Forêt. C’est une très bonne idée.

Une demande d’aide financière au FRR volet coopération municipale a été adoptée pour pouvoir embaucher une ressource qui explorera les possibilités de mutualisation des services municipaux. Le but est de pouvoir mieux s’entraider entre nous pour diminuer les coûts.

8. ADOPTION DES COMPTES / JUIN 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS JUIN 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	15 090.90 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposé aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste et déplacement
Salaires élus(es)	5 583.67 \$	Deuxième versement et réunions supplémentaires
Bell Mobilité	247.45 \$	Cellulaire / Juin 2025
XXX	100.00 \$	Installation d'un ponceau temporaire au Lac-des-Bois
Conception graphique Simagré	1 329.89 \$	3 panneaux de signalisation touristique*
Desjardins sécurité financière	980.92 \$	Ass. collectives / Juin 2025
Hydro-Québec	1 078.94 \$	Électricité / Centre communautaire
"	1 902.33 \$	Électricité / Usine eau potable
"	307.08 \$	Électricité / Lumières des rues*
"	55.34 \$	Électricité / Entrepôt Carrefour Sud*
"	631.30 \$	Électricité / Bureau municipal et loyer 4-B
"	590.97 \$	Électricité / Garage*
"	182.62 \$	Électricité / Camping Lac-des-Bois
Ministère des Finances Sécurité Publique	11 189.00 \$	Services de la Sûreté du Québec 1er versement 2025
Old Hickory Buildings of Canada	16 216.07 \$	Cabane à patinoire*
Revenu Québec	7 861.86 \$	Remises salariales / Mai 2025
Revenu Canada	3 099.74 \$	Remises salariales / Mai 2025
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable - Juin 2025
TOTAL	66 589.93 \$	

25-07-108

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER JUIN 2025		
FOURNISSEUR		
Bellehumeur électrique	420.93 \$	Réparation lumières de rues*
"	40.72 \$	Fusibles / Usine traitement eau potable
CIMA+ s.e.n.c.	12 077.26 \$	Honoraires / Plan et devis ass. eaux usées*
Daniel Tétreault, CPA Inc.	3 156.06 \$	Audit TECQ 2019-2023
Deveau Dufour Mottet Avocats	813.68 \$	Honoraires dossier maisons abandonnées
"	711.70 \$	Honoraires dossier ass. eaux usées
Fédération québécoise des municipalités	554.26 \$	Honoraires / Plan de gestion des actifs en eau
Fleurs et Jardins 2000	3 810.27 \$	Paniers floraux
H2Lab	117.85 \$	Analyses / Traitement eau potable
Les Installations Électriques Gadi Inc.	418.51 \$	Vérification panne génératrice / Station de pompage
Matériaux Jolette Lorrainville	28.22 \$	Béton réparation de la barrière / Écocentre
Ok Pneus Écotone V-M	367.89 \$	Caméra surveillance / Écocentre
Quincaillerie de l'Est	2 770.47 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleuse* et instruments
"	508.05 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage* et parc
"	1 218.67 \$	Débroussailleuse et casque de sécurité*
"	142.57 \$	Fourniture de bureau / Bureau municipal
"	276.90 \$	Fournitures salle et cuisine / Centre communautaire
"	1 044.11 \$	Quincaillerie et matériaux projet Cabane à patinoire*
RM Entreprises	11 951.38 \$	Calcium liquide*
R.P. Express	32.57 \$	Expédition échantillons / Traitement eau potable
Services Informatique Logitem	59.89 \$	Fourniture de bureau / Bureau municipal
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	379.42 \$	Adhésion annuelle 2025-2026 / Camping LDB
Transport D. Barrette et fils	4 889.32 \$	Concassé, pierre et sable / Entretien des chemins, réparation ponceau et projet cabane à patinoire*
Xérox Canada	252.44 \$	Service imprimante février à mai 2025
Grand Total (Achat)	46 043.14 \$	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de juin 2025, tels que présentés ci-dessus.

9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions applicables, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2024 de la directrice générale. Un exemplaire est remis à tous les élus(es) en mentionnant que les données portant sur les salaires demeurent confidentielles.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Les états financiers de l'année 2024 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. À la suite de cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le budget de l'année financière 2024 était établi à 776 811 \$. Toutefois, l'exercice financier 2024 s'est soldé par un excédent consolidé de 134 391 \$, résultant de recettes se chiffrant à 880 671 \$, comparativement aux dépenses, incluant le remboursement en capital de la dette, de 757 412 \$ et les affectations à des fins fiscales de l'exercice se chiffrant à 20 000 \$ tel qu'audité par l'auditeur indépendant.

Réalisation

La municipalité a octroyé 734 344 \$ en investissements à long terme :

- Nouveau bureau municipal - 210 703 \$
- Rue du Carrefour Nord, gratte niveleuse et installation d'un chauffage à l'électricité au garage municipal - 363 082 \$
- Études portant sur les eaux usées - 111 151 \$
- Réfection du sentier de la Chute-à-Ovide et électrification du terrain de camping du Lac-des-Bois - 49 408 \$

Ces investissements proviennent, en majorité, une somme de 518 845 \$, de subventions.

Un montant de 394 282 \$ constitue des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC : 10 792 \$
- Gestion des matières résiduelles : 46 466 \$
- Sûreté du Québec : 19 485 \$
- Frais de financement : 45 368 \$
- Salaires des employés(es) et des élus(es) : 272 717 \$

En 2024, la municipalité a débuté, avec la firme CIMA +, l'étude des plans et devis finaux concernant le traitement des eaux usées du village. La réalisation de ce projet est présentement planifiée pour 2026-2027. La municipalité pourra bénéficier du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) afin d'assumer financièrement la majorité de ces travaux.

Excédent accumulé et dette

La municipalité étant endettée pour une somme de 51 477 \$, possède un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 392 168\$. Comme par le passé, cette situation est très avantageuse pour notre communauté.

En conclusion, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury affiche une excellente santé financière grâce à de bonnes pratiques de gestion et des efforts déployés afin d'offrir des services dans le respect de notre cadre financier. Enfin, je tiens à souligner l'immense travail accompli par tous les bénévoles et les pompiers volontaires qui contribuent à la sécurité et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre belle communauté.

25-07-109

11. ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL 2025 DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0005

CONSIDÉRANT que tous les élus(es) ont obtenu un exemplaire du premier contrat de travail de l'employée 13-0005 (ci-joint en annexe A);

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que le contrat de l'employée numéro 13-0005 soit adopté :

QUE Vincent Gingras, maire, soit autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité.

25-07-110

12. DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL – EMPLOYÉ NUMÉRO 80-0004

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 80-0004 offre des services en remplacement du préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 80-0004 demande un ajustement salarial;

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu que le conseil autorise un salaire de 25.00 \$ de l'heure à l'employé numéro 80-0004 :

QU'un ajustement soit effectué à partir de son arrivée en poste pour la saison estivale 2025.

25-07-111

13. RÉOLUTION AUTORISANT UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer une mise aux normes de toutes les installations septiques autonomes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la mise aux normes des installations septiques autonomes permet de protéger l'environnement et la santé de la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) afin d'apporter de l'aide financière aux propriétaires ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) met en œuvre un projet visant la caractérisation des installations septiques autonomes;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise la conclusion d'une entente de services avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) dans le cadre du projet de caractérisation de 25 installations septiques autonomes;

QUE la greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin;

QUE la somme requise, 8 263.83 \$ (taxes incluses) provienne des surplus libres.

25-07-112

14. RÉOLUTION AUTORISANT UN AVENANT DE CONTRAT À LA FIRME CIMA+ POUR L'AJOUT D'UNE BATHYMÉTRIE COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE SON MANDAT DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande, à la suite d'intervention de propriétaires riverains, à revoir la position de l'exutoire de la station d'épuration dans la rivière Fraser pour qu'il soit aménagé au sud de l'emplacement prévu au mandat initial;

CONSIDÉRANT que CIMA+ a transmis une offre de services visant à détailler les services additionnels reliés à ce projet;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu d'accepter l'avenant 3 de contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis visant l'assainissement des eaux usées à CIMA+, au montant de 6 400 \$ (taxes non incluses) :

QUE la greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin;

25-07-113

15. RÉOLUTION AUTORISANT UNE ENTENTE DE TROIS ANS PORTANT SUR UN SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL PLANIFIÉ CONCERNANT LA GÉNÉRATRICE DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable nécessite un entretien régulier afin d'assurer son bon fonctionnement et sa fiabilité;

CONSIDÉRANT que la compagnie Cummins a soumis une offre de service pour un contrat annuel d'entretien planifié au montant de 1 978.90 \$, taxes en sus;

Il est résolu à l'unanimité :

DE refuser la conclusion d'une entente de trois ans portant sur un service d'entretien annuel planifié avec l'entreprise Cummins pour la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable;

DE vérifier auprès d'autres fournisseurs locaux la possibilité d'obtenir un service d'entretien planifié;

25-07-114

16. PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF) CONCERNANT DES MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT (MHI) – APPUI À L'INTÉGRATION D'UNE TOURBIÈRE AU RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'importance de protéger les milieux naturels sensibles, notamment les tourbières pour leur rôle essentiel dans la conservation de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le MRNF a identifié la tourbière située au Sud du lac Moore comme un milieu humide d'intérêt (MHI);

CONSIDÉRANT que le MRNF envisage l'ajout de cette tourbière située au Sud dans le réseau des aires protégées dans le cadre de ses objectifs de conservation;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de cette tourbière dans le réseau d'aires protégées la protégerait des activités forestières et minières;

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu que le conseil municipal des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury appuie l'intégration de la tourbière située au Sud du lac Moore dans le réseau des aires protégées du MRNF et transmette cette résolution à la MRC de Témiscamingue.

17. RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) AU CONSEIL

À la suite de la rencontre du CCU du 28 mai 2025, les membres recommandent au conseil :

1. Que la taxation sur la dégradation du paysage (règlement 23-09-05) soit modifiée afin d'instaurer une gradation des coûts de 25% par année pour les propriétaires récalcitrants.
2. Que les citoyens soient sensibilisés à la présence de ferraille sur leur terrain.
3. De voir à l'établissement d'une collecte de ferraille à l'automne.
4. D'installer une clôture afin de camoufler les bacs poubelles dans la cour de l'entrepôt du 13, rue du Carrefour Sud.
5. Que les propriétaires, où l'on retrouve des tas de balles de foin abandonnées, soient sensibilisés à étendre les tas afin de créer un compost pour leurs champs.

18. CORRESPONDANCE

18.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – CONFORMITÉ DES FICHIERS PGA-EAU

Un courriel du MAMH – direction de la gestion stratégique de l'eau confirme à la Municipalité que les documents relatifs à son engagement dans la démarche PGA-Eau 24-26 répondent aux attentes du ministère. Ainsi, il est confirmé que la Municipalité bénéficie de la bonification des majorations prévus au PRIMEAU 2023 et la bonification de la TECQ 2024-2028.

Le ministère souligne l'importance de poursuivre l'élaboration du PGA-EAU afin de conserver ces avantages financiers.

18.2 MINISTRE RESPONSABLE DES ÂÎNÉS – CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE DU TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS

Dans un courriel du 9 juin 2025, la ministre responsable des Âînés, Sonia Bélanger, décerne officiellement à la Municipalité, le titre de *Municipalité amie des âînés* pour la période du plan d'action 2024-2027.

18.3 DANIEL TÉTREAU, CPA INC. – CONSTATATIONS DÉCOULANT DE L'AUDIT 2024

Une lettre, du 20 mars 2025, de Daniel Tétreault, CPA, Inc., vérificateur externe de la Municipalité, donne les constatations découlant de l'audit de l'année 2024.

Une copie de la lettre a été remise à tous les élus(es).

18.4 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Reconnaissant l'importance du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche des jeunes, les élus(es) souhaitent qu'une résolution reflétant les particularités de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury soit préparée pour la séance ordinaire d'août 2025 afin d'appuyer la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton concernant la dénonciation des coupures dans ledit programme.

18.5 RÉSEAU BIBLIO – RAPPORT ANNUEL 2024|2025

Le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec a remis à la Municipalité le rapport annuel 2024|2025.

Un exemplaire du rapport est disponible pour consultation au bureau municipal.

19. AFFAIRES DIVERSES

19.1 RENOUVELLEMENT DES FOYERS EXTÉRIEURS DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC-DES-BOIS

Discussion concernant le renouvellement de 14 foyers extérieurs pour les terrains de camping du Lac-des-Bois.

19.2 SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES COURS PRIVÉES

Considérant que l'entrepreneur local en déneigement des cours privées a fermé son service au printemps 2025;

Le conseil discute sur les possibilités que la municipalité offre un service de déneigement pour les personnes âgées.

19.3 OBLIGATION D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Considérant que les municipalités auront l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux;

Les élus(es) échangent sur la possibilité d'agir sur des bâtiments qui ne sont pas patrimoniaux mais qui devraient être remis en état via ce même règlement :

Que le point soit ramené à la séance ordinaire d'août 2025.

25-07-115

19.4 RÉSOLUTION AUTORISANT UN DON À L'ÉCOLE DU SOLEIL-LEVANT DANS LE CADRE DU PROJET SENTIER ET JARDIN DES OISEAUX

CONSIDÉRANT que l'école du Soleil-Levant met en place un projet éducatif et environnemental, intitulé *Sentier et jardin des oiseaux*, visant à sensibiliser les élèves à la biodiversité locale et à améliorer leur milieu d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager les initiatives pédagogiques et communautaires qui favorisent le bien-être collectif et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager l'engagement des jeunes et leur appartenance à l'école locale;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que la Municipalité autorise un don de 500.00 \$ à l'école du Soleil-Levant pour soutenir le projet *Sentier et jardin des oiseaux*.

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

25-07-116

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fanny Giroux et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 21 heures 09 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 8 juillet 2025.

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

Vincent Gingras, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale